



Natura 2000

SIC Cours Inférieur de l'Aude

Compte-rendu du Comité de pilotage 27 janvier 2017 – Narbonne

Rédaction : Pascal ARLLOT, Syndicat mixte du delta de l'Aude & Tiphaine RIVIERE, Agence Française pour la Biodiversité
3 rue de Jonquières
11 100 Narbonne
Tel : 04.67.36.93.63 / 06 45 39 50 62
Courriel : pascalarlot.smda@orange.fr

Relecture : Guy SIE (Président du Comité de Pilotage), Christine MEUTELET (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude).

Date du document : 13/02/2016

Personnes présentes :

Organisme	Représentant
AAPPMA Coursan-Ouveilhan-Cuxac	Michel GILY
AFB (ex-ONEMA SD11)	Stéphanie PLECHE
Agence Française pour la Biodiversité AFB (ex-Agence des Aires Marines Protégées)	Tiphaine RIVIERE
Association ECCLA	Lucette ZELLER
Association Migrateurs Rhône Méditerranée (MRM)	Pierre CAMPTON
Chambre d'agriculture de l'Aude	Agnès ALQUIE
Comité Interdépartemental Pêches Maritimes	Jean-Pierre DELLONG
Comité régional	Sébastien PLA
Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Languedoc-Roussillon (CRPMEM)	Thomas SERAZIN
Communauté d'agglomération Le Grand Narbonne	Aura PENLOUP
Conservatoire du littoral	Nathalie BARRAS
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude (DDTM)	Christine MEUTELET
Fédération Départementale de Pêche de l'Aude	Henri CHAVANETTE
Fédération Départementale de Pêche de l'Hérault	Marcel FIL
Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF)	Daniel METIVIER
Gendarmerie - brigade surveillance littoral	Fabrice BACQUIER (Maréchal des logis-chef) Alain MIRANDA (adjudant chef)
Mairie de Coursan	Raphaël RUIZ
Mairie de Cuxac d'Aude	Bernard LANAU (élu)
Mairie de Fleury-d'Aude	Guy SIE (maire)
Mairie de Marcorignan	Christian FAURE
Mairie de Narbonne	Xavier BELART (élu)
Mairie de Saint Nazaire	Henri BOURGES
Mairie de Saint Nazaire – ACCA	Gabriel LASO
Mairie de Sallèles d'Aude	Hubert BOU (élu)
Mairie de Vendres	Michel ROYO
Parc naturel régional la Narbonnaise en Méditerranée	Kattalin FORTUNE-SANS
Préfecture maritime de la Méditerranée (PREMAR MED)	André GROSSET
Prud'homie de pêche de Valras-plage	Christian BOUSQUET
Société de Pêche de Coursan	Francis THOMANN (Président)
Syndicat mixte du delta de l'Aude (SMDA), animateur Natura 2000	Pascal ARLOT Gérard AVAL

Excusés :

Chambre de commerce et de l'industrie	
Comité Interdépartemental Pêches Maritimes et Elevages Marins	Jean-Pierre DELLONG (Président) Dominique BLANCHARD
Fédération de Chasse 11	Emilie AUBRY
Fédération de Chasse 11	Emilie AUBRY
Mairie de Cuxac d'Aude	Jacques POCIELLO (maire)
Syndicat mixte du delta de l'Aude (SMDA)	Magali VERGNES
Voies Navigables de France	Emilie COLLET Christophe BELTRAN

Ordre du jour

- Rappel du contexte général ;
- Précis sur les « poissons » ;
- Actions 2016 ;
- Programme 2017 ;
- Discussion et échanges.

Le compte-rendu ci-après est une synthèse des interventions et des échanges au cours du comité de pilotage. Il ne reprend pas les présentations qui sont jointes sous format Pdf à ce compte-rendu.

Guy SIE, Président du comité de pilotage Elaboration du Docob ouvre la séance en remerciant tous les acteurs de leur présence. André GROSSET, Vice-président, constate que ce Comité de pilotage intéresse beaucoup de monde et il remercie les présents.

Tiphaine RIVIERE précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, l'Agence des aires marines protégées, co-animateur du site pour la partie marine, est intégrée à l'Agence française pour la Biodiversité. Cela n'apportera pas de modifications à son implication dans la gestion du site Natura 2000.

En préambule, le film sur la continuité écologique des rivières réalisé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a été projeté. Il a le mérite d'expliquer le fonctionnement d'un cours d'eau, de la circulation des poissons migrateurs et des sédiments (durée 2 min 30).

<https://www.youtube.com/watch?v=6k9XVAQI8zs>

I. Rappel du contexte général

A été rappelé : le principe Natura 2000, les 12 communes concernées, la prédominance surfacique de la partie marine, l'imbrication du site avec celui de la Basse plaine de l'Aude (ZPS et ZSC) et celui de l'Orbieu (ZSC) et les enjeux naturalistes.

II. Précis sur les « poissons »

Plusieurs réglementations sur le fleuve Aude visent directement ou indirectement la faune piscicole. Présentation des données piscicoles : migrateurs amphihalins (mer/rivière) et holobiotiques. Avril à juin inclus sont les mois les plus sensibles pour toutes ces espèces.

III. Actions 2016

Partie
terrestre

1- Gestion des seuils : barrage anti-sel, Moussoulens, Férioles

L'animation du Docob suit les réunions concernant la gestion de ces trois seuils et en profite pour rappeler les enjeux liés à Natura 2000. Ces trois obstacles à la montaison et dévalaison des poissons présentent des ouvrages techniquement adaptés, toutefois :

- Barrage anti-sel : cf. chapitre suivant
- Seuil de Moussoulens : suite à un procès verbal dressé par l'ONEMA (devenue AFB), le gestionnaire (VNF) assure un suivi hebdomadaire pour le désembâclement.

- Seuil de Férioles : le débit du canal de fuite et celui du tronçon principal sont plus importants que le tronçon secondaire où se situe la passe à poissons. Ces derniers sont attirés par le débit le plus fort, des individus se retrouvent bloqués au pied du moulin hydroélectrique. L'entreprise qui projette de racheter l'usine attend d'avoir les conclusions de l'étude sur la continuité pour signer l'acte de vente.

Le périmètre Natura 2000 s'arrête juste en amont du barrage de Saint Nazaire d'Aude. Une réflexion est en cours pour savoir s'il serait judicieux d'intégrer ce seuil au suivi fait dans le cadre de ce Docob.

Les éléments présentés n'amènent pas de questions/remarques particulières.

2- Gestion des seuils : barrage anti-sel

La franchissabilité est assurée à la fois par la passe et par les clapets. Au regard de l'enjeu à l'échelle de la façade méditerranéenne que représente le fleuve pour les migrateurs amphibiens, la remise en fonctionnement de deux chutes et la mise en place d'une rampe à anguilles sur berge sont à prévoir. L'étude qui fait ressortir ce besoin de travaux a été validée par le Comité de pilotage Restauration de la continuité écologique Barrage anti-sel du 25 janvier 2017.

Les éléments présentés n'amènent pas de questions/remarques particulières.

3- Diagnostic hydromorphologique du fleuve Aude

Trois secteurs subissent une érosion :

- Forte à l'aval de Moussoulens,
- Forte au Prat de Raïs : protection de berge à prévoir
- Moyenne en amont de Cuxac

Sur ces secteurs, les interventions à prévoir sont :

- Retrait des arbres penchés ou morts,
- Rajeunissement de la végétation (coupe des ligneux) sur les bancs confondus avec la digue

L'animation suivra ces opérations car elles peuvent être contradictoires avec les objectifs du Docob concernant le maintien des ripisylve et des habitats d'espèces. Le respect d'un calendrier d'intervention limitera les impacts sur la biocénose.

Les éléments présentés n'amène pas de questions/remarques particulières

4- Etude de la ripisylve du cours d'eau

Les habitats communautaires de l'étude du bureau d'étude CERCIS de 2013 sont confirmés avec quelques ajouts ; des boisements sans être d'intérêt communautaire présentent des strates et une structure générale garantissant la continuité écologique terrestre et constituent des habitats d'espèces (comme les libellules).

De nouvelles entités d'habitats arborées ou arbustives ont été identifiées.

La régénération naturelle est faible et les boisements intéressants rares.

Les vieux sujets de peupliers blancs ont été localisés afin de prévoir leur préservation car ils

sont les meilleurs semenciers pour de futurs reboisements des berges.

Les éléments présentés n'amènent pas de questions/remarques particulières.

5- Relevés physico-chimiques

Ils ont commencé en 2016, ce qui représente une année de référence. Les paramètres doivent être revus car non adaptés au milieu dulçaquicole.

André GROSSET demande si d'autres structures (ONEMA, Etat, pêcheurs) auraient des données sur l'Aude qui permettraient de mettre en cohérence avec nos relevés. Le SMDA refera un balayage des acteurs locaux afin de s'assurer de l'existence ou non d'autres suivis.

6- Données naturalistes

Trois espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire utilisent les ripisylves comme terrain de chasse.

Christine MEUTELET précise que deux de ces espèces sont sur le site Basse plaine de l'Aude. Le SMDA répond que le gîte du petit murin est au cœur du Cours inférieur et que le grand rhinolophe chasse le long des berges.

Les trois espèces de libellules décrites dans le Docob ont été revues en 2016.

Le campagnol amphibie est à ajouter aux espèces patrimoniales du cours inférieur, espèce confondue avec un jeune ragondin, encore souvent tuée lors de captures accidentelles.

Le Conservatoire botanique Méditerranéen a été consulté afin d'avoir la localisation de la flore à statut dans la Basse plaine de l'Aude et le long du Cours inférieur de l'Aude. Ce porté à connaissance permet aux gestionnaires d'éviter la destruction de stations lors de travaux de bucheronnage, de curage, etc.

Question ichtyofaune :

- Une mortalité de silures et de carpes (*espèces pourtant des plus résistantes aux pollutions*) a fait l'objet d'un procès verbal mi-septembre
- Les données de pêche de l'abose feinte sont semblables à l'année passée
- Le chabot de l'Hérault et de l'Aude est endémique à ces deux départements, espèce qui vient s'ajouter aux espèces de poissons d'intérêt communautaire du CIA.

Michel GILY / Henri CHAVANETTE demandent à ce que soient ajoutés à cette liste la blennie fluviatile, le toxostome et la vandoise rostrée.

Francis THOMANN signale des chauves-souris dans de vieux arbres à l'entrée de Coursan là où auront lieu des travaux.

Gérard AVAL signale qu'il a cette information qui fait l'objet d'une demande de dérogation auprès du CNPN.

Les éléments présentés n'amènent pas de questions/remarques particulières.

7- Sensibilisation des scolaires et du grand public

La première lettre Natura 2000 est en cours de finalisation.

Une animation du village Aucèl a eu lieu le 8 octobre.

Les éléments présentés n'amènent pas de questions/remarques particulières.

8- Méthode d'analyse de risque de dégradation des habitats et des espèces par les engins de pêche maritime professionnelle

Pour répondre à l'obligation réglementaire d'évaluation des incidences des activités se déroulant sur un site Natura 2000, le Muséum National d'Histoires naturelles (MNHN) a proposé une méthodologie pour la pêche professionnelle. Grâce à une convention entre l'Agence des aires marines protégées et le comité régional des pêches et des élevages marins, des enquêtes auprès des pêcheurs ont pu être réalisées pour caractériser très précisément les activités de pêche sur le site. Ces données confirment la nature de la pratique, essentiellement des « petits métiers » et caractérise la polyvalence des engins utilisés.

La méthode du MNHN préconise le croisement des données géographiques entre la pression de pêche et la sensibilité des habitats. Cette étape est en cours de finalisation, pour pouvoir proposer, si besoin, d'ici le printemps, des mesures d'accompagnements de l'activité pour réduire son impact sur les habitats naturels.

Christine MEUTELET demande combien cela représente de personnes consultées ? M. Metivier demande si les pêcheurs des prud'homies voisines ont également été enquêtés.

L'ensemble des pêcheurs pratiquants sur le site ont été enquêtés, ce qui représente 27 personnes (y compris des prud'homies adjacentes). Les enquêtes ayant été réalisées l'échelle régionale, cela a permis de recueillir l'ensemble des données sur les sites.

9- Collecte d'information auprès des criées, pêcheurs professionnels et de loisir sur l'alose et la lamproie

Une première réunion s'est tenue le 19 octobre 2016 afin de rassembler les gestionnaires et discuter les enjeux sur la partie marine. L'objectif a été, dans un premier temps, de pointer les incohérences sur la continuité de gestion entre les fleuves, les lagunes et la mer. Les perspectives d'actions ont été partagées afin d'améliorer la connaissance de ces espèces en mer.

Pascal ARLOT informe que les deux aloses (grande et feinte) ainsi que la lamproie ont un intérêt économique sur la façade sud-atlantique.

Pierre CAMPTON insiste sur l'intérêt d'avoir une gestion « harmonisée » entre terre et mer afin de rendre cohérent les investissements réalisés sur la continuité écologique.

Thomas SERRASIN et Christian BOUSQUET, après avoir rappelé que ces espèces n'étaient pas ciblées par les pêcheurs, indiquent que la Grande Alose serait également pêchée.

IV. Programme 2017

1- Gestion des seuils : barrage anti-sel, Moussoulens, Férioles

Poursuite des suivis engagés.

L'action présentée n'amène pas de questions/remarques particulières

2- Suivi de l'état de conservation des frayères à aloses feintes

Comptage nocturnes des bulls à aloses avec MRM. Un appel à volontaires est lancé, VNF ayant déjà fait part de leur intérêt à participer, ainsi que les pêcheurs locaux.

Pierre CAMPTON insiste sur l'importance de cette action. Les aloses ne trouvent pas l'entrée de la passe, pas assez attractive, le suivi amont et aval permettrait de mieux comprendre le fonctionnement de la passe.

Michel GILY dit que des pêches électriques ont été faites entre Moussoulens et Férioles, des alosons ont été pris, des pêcheurs en attrapent également.

3- Plantation d'arbres et gestion de la ripisylve entre Coursan et Fleury d'Aude

Les lieux favorables écologiquement restent à être arrêtés en accord avec les propriétaires pour replanter des arbres pour restaurer une ripisylve. Cette opération pourra se faire en partenariat avec le lycée agricole de Narbonne et des associations locales. La technique des boutures permettra une économie d'argent public.

Cette action sera menée en cohérence avec les autres politiques menées sur l'Aude inférieur (*gestion des bois morts, des zones érodées, etc.*). Elle aura lieu à l'automne

Guy SIE constate la disparition d'un arbre emblématique du bord de l'Aude, le guignier qui drageonne. Le SMDA signale que cette essence est présente dans la ripisylve mais est en effet peu commune. La raison est que la ripisylve n'est pas son habitat de prédilection. Est ajouté que le peuplier blanc est choisi car les espèces compagnes viennent d'elle-même. Le saule n'est pas prévu car la chenalisation n'offre pas de milieu perturbé par le fleuve favorable à leur présence.

L'action présentée n'amène pas de questions/remarques particulières

4- Sensibilisation des scolaires et du grand public

Reconduite de l'opération initialement prévue en 2016 avec l'association Image & rivière.

L'action présentée n'amène pas de questions/remarques particulières

5- Poursuite d'actions engagées en 2016

Seront poursuivis les relevés physico-chimiques de l'eau, le suivi des opérations sur l'Aude aval, la mise à jour du Formulaire Standard des Données et les inventaires complémentaires.

Les actions présentées n'amènent guère de questions/remarques particulières.

Partie
marine

8- Caractérisation et suivi de l'habitat récif

Le protocole est en cours de rédaction, pour adapter les protocoles de suivis existants aux particularités et aux variabilités de la zone.

L'action présentée n'amène pas de questions/remarques particulières

Guy SIE fait remarquer que le rocher est au $\frac{3}{4}$ à Fleury $\frac{1}{4}$ à Vendres !

En 1989, le débouché du fleuve a été incurvé vers les plages des Cabanes et de St Pierre et incline le panache en mer vers le sud. Le rocher devrait à priori être moins sous l'influence des apports sédimentaires. Est-ce la preuve d'une autre dégradation sur le rocher ?

Christian BOUSQUET dit que depuis quelques années, il ne constate plus de chalutiers sur la zone.

Il évoqué la possibilité d'immersion de récifs artificiels pour protéger la zone.

Thomas Serrasin précise que l'immersion de récifs artificiels est aujourd'hui limitée à des objectifs de production et non de protection.

Guy SIE conclut que lorsque le panache de l'Aude débouchait sur le rocher, il y avait plus de vie ! Il indique que de plus en plus de calamars morts arrivent sur les plages après les périodes de crues. Christian BOUSQUET précise que cela pourrait être lié à une zone de ponte importante autour du rocher, puisque les individus meurent après la reproduction.

9- Suivi et amélioration des connaissances de l'habitat « bancs de sable »

Cette action s'est traduite par le suivi d'une étude en cours réalisée par le laboratoire Arago, sur la résilience des peuplements benthiques lors de travaux de rechargement de plage.

Le protocole de suivi sera proposé en fonction des premiers résultats.

L'action présentée n'amène pas de questions/remarques particulières

10- Sur l'aspect sensibilisation : Création d'outils spécifiques au milieu marin venant compléter l'Aucèl (camion pédagogique sur le milieu lagunaire)

Soutien pour la poursuite de la campagne de sensibilisation des plaisanciers qui sera relancée en 2017, sensibiliser les plaisanciers sur ce qui existe sous l'eau

L'action présentée n'amène pas de questions/remarques particulières

Guy SIE insiste sur la salinisation des terres. Il serait judicieux d'étudier ce phénomène plus finement, car la viticulture est directement concernée.

Christine MEUTELET précise que Natura 2000 donne une priorité aux espèces d'intérêt communautaire, elles conditionnent les aides. Présenter le bilan financier SMDA-AFB est à prévoir pour le prochain COPIL. L'animation 2017 est assurée par les fonds européens et ces crédits couvriront l'année jusqu'en mars 2018.

André GROSSET fait écho aux propos du Président en donnant l'exemple des Bouches-du-Rhône où sont mis des récifs artificiels. Il ajoute que la demande administrative est longue et nécessite une concertation très large, que si cette solution était envisagée, elle serait sur le long terme.

Fin du COPIL 11h08 (durée 1h38).